



Communiqué de presse
Bruxelles, le 9-02-2017

Bourses d'études : une réforme à réformer !

La FEF, la Ligue des familles et le Réseau wallon de lutte contre pauvreté s'unissent pour dénoncer les effets de la réforme 2016, et demandent au ministre Marcourt des modifications rapides.

Sécuriser les étudiants de condition modeste : une urgence!

Depuis cette dernière rentrée académique, la réforme des allocations d'études en vigueur depuis le 19 octobre 2016 plonge dans l'angoisse de nombreux étudiants et leur famille. 32.000 étudiants de condition modeste sont aujourd'hui dans l'attente de savoir s'ils auront une bourse. Ceux-là même qui ont besoin d'être soutenus financièrement pour avoir accès aux études supérieures et ainsi augmenter leur chance de concrétiser leurs projets de vie personnels et professionnels.

Faut-il le rappeler ? Dans un contexte de précarité croissante en Wallonie et à Bruxelles et d'allongement de la durée des études, l'accès à l'allocation d'études est essentiel pour les étudiants issus de familles modestes.

La FEF, la Ligue des familles et le Réseau wallon de lutte contre pauvreté, se sont à nouveau unis pour dénoncer les effets de cette réforme et pour demander au Ministre Marcourt des aménagements urgents. En 2016, nous obtenions le retrait du critère de réussite académique pour l'octroi des bourses. Ce succès fut une avancée positive pour les étudiants boursiers, alors injustement pénalisés. Mais la même réforme a, dans le même temps, modifié d'autres critères et 6 mois après, on en mesure déjà les effets : des milliers d'étudiants qui avaient accès à une bourse en sont désormais privés.

Les demandes des 3 organisations

Ces 3 organisations ont présenté publiquement leurs revendications et attendent des réponses du Ministre dans le cadre de la Commission Vie étudiante, Démocratisation et Affaires sociales (CoVEDAS) qui se tient ce vendredi 10 février à l'ARES. Nous demandons :

- le retrait des plafonds minimaux de revenus, une mesure contre-productive et injuste qui exclut précisément les étudiants vivant dans les familles les plus précarisées ;
 - le retrait du principe de globalisation des revenus qui, en comptabilisant une série de ressources (ressources propres de membres de la fratrie, de grands parents ou de tiers vivant sous le même toit, pensions alimentaires, contributions alimentaires) pénalise la solidarité familiale, aggrave les tensions dans les familles et ne prend pas suffisamment en compte les réalités de vie des familles d'aujourd'hui (familles monoparentales, recomposées, intergénérationnelles) ;
 - l'individualisation du droit à l'allocation d'études et donc la non-prise en compte des ressources des colocataires. Ce critère est, par ailleurs, à contre-courant de la dynamique de simplification et de sécurisation des baux de colocations en cours en régions Wallonne et Bruxelloise ;
 - la prise en compte dans le ménage de la présence de « pairs aidants » et de situations sociales particulières (par le biais d'une enquête sociale) afin de prévenir toute exclusion collatérale ;
 - une intervention forfaitaire dans les frais de transports en commun ;
 - la mise en place d'un portail global d'information clair et efficace pour les étudiants et les familles (particulièrement sur les procédures de recours) ;
- la mise en place d'une instance de concertation efficace rassemblant services sociaux des Universités

et Hautes Ecoles, CPAS, services d'action sociale globale ;

- l'augmentation des moyens alloués à la Direction Allocations et Prêts d'Etudes (DAPE) et aux services sociaux des Universités et Hautes écoles ;
- la mise en place d'une automatisation du droit à l'allocation d'études et une simplification des démarches des demandeurs au niveau des services sociaux.

Rétablir la qualité et la continuité du service

La FEF, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et la Ligue des familles défendent la nécessité d'un accès juste et inclusif aux études supérieures. Chaque jeune, sans discrimination de situation familiale, de conditions socioéconomiques ou de situation de handicap, doit pouvoir accéder à des études supérieures. Et ce choix doit pouvoir se faire sans angoisse pour lui-même et sa famille.

Dans l'attente d'une volonté forte du ministre Marcourt, et avec lui du gouvernement, de modifier cette loi nous demandons enfin que des solutions rapides soient trouvées et qu'une information précise soit délivrée aux 32 000 jeunes encore en attente de réponse sur l'octroi de leur allocation d'études.

--- fin du communiqué ---

Contacts Interview

Pour la **Ligue des familles** : Delphine Chabbert, Secrétaire politique
0478/77.05.95 – d.chabbert@liguedesfamilles.be

Pour la **FEF** : Maxime Mori, Président
m.mori@fef.be

Pour le **RWLP** :
Christine Mahy, secrétaire générale
0498/44.82.38 – c.mahy@rwlp.be
Pierre Doyen, animateur politique
0499/25.02.68 – p.doyen@rwlp.be